



N° 422-2013/ARR/DDR/SAA

du : 26/02/2013

Rapport
à madame la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : modification de l'arrêté n° 617-2006/PS du 6 juillet 2006 relatif à l'organisation des services de la direction du développement rural de la province Sud

PJ : un projet d'arrêté

Le développement de l'agriculture responsable associée au volet protection biologique intégrée (PBI) est un objectif stratégique de la province Sud inscrit au titre du Cap Sud 21 de la direction du développement rural (DDR). Intégralement financée sur fonds propres par la province, la biofabrique gérée par le DDR est installée sur le site de la station provinciale de Saint-Louis (Mont-Dore). Elle a pour vocation d'identifier, d'élever et de diffuser aux agriculteurs, des auxiliaires de lutte biologique afin de contrôler les principaux ravageurs des cultures, tout en limitant le recours aux produits phytosanitaires.

Les capacités d'élevage actuelles permettent la production de deux insectes auxiliaires destinés au contrôle d'un ravageur sévissant sur de nombreuses cultures maraîchères, notamment les tomates. Avec son extension en cours qui a été financée par la province, le potentiel de production de la biofabrique sera porté à huit auxiliaires. C'est là, une des principales pistes d'amélioration des systèmes de production, respectueuse de l'environnement et répondant aux attentes des consommateurs.

Les activités développées dans la biofabrique font d'elle, au sein de la DDR, un partenaire incontournable du développement des bonnes pratiques agricoles en province Sud. Elle travaille aussi en collaboration étroite avec les services techniques de la Nouvelle-Calédonie et les organismes de recherche. La portée régionale des actions menées se traduit par des collaborations engagées avec les pays voisins (Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande).

Dans l'organigramme de la DDR, les agents de la biofabrique sont rattachés au département des études du service des études et du développement local (SEDEL). Leur gestion technique, administrative et managériale est de fait assurée depuis trois ans par monsieur Bruno Gatimel, ingénieur 2^{ème} grade du cadre technique. Le travail accompli est de qualité, avec un dynamisme reflété par des projets ambitieux et conformes aux objectifs provinciaux. En 2013, pour faire face aux enjeux de montée en puissance de la production, l'équipe de la biofabrique sera renforcée pour être composée, de deux techniciens et de deux agents PPIC, tous encadrés par monsieur Gatimel.

Pour prendre en compte cette évolution et considérant les bons résultats obtenus, il est proposé de donner à la biofabrique le statut de « bureau », au même titre que les deux autres centres techniques gérés par la DDR que sont la station zootechnique et la pépinière fruitière tous deux sis à Port-Laguerre (Païta).

Enfin, il est proposé de profiter de la modification de l'arrêté du 6 juillet 2006 pour corriger une coquille de son article 8 en supprimant les termes « *hydraulique agricole et collective* » des missions du département des études, confiées au service de la sylviculture de l'eau et de la lutte contre l'érosion depuis sa création.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.